



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service Environnement
Unité Milieux naturels et Biodiversité

Secrétariat de la Formation spécialisée pour
l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et
aux récoltes agricoles

ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 5 novembre 2025

DÉCISIONS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE
pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles,
issue de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

- Séance du 04 novembre 2025 -

BARÈME 2025 – CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX

Nature culture	Prix fixé (€/quintal)
Blé dur	24,6
Blé tendre panifiable	16,9 (ou prix contrat *)
Blé tendre biologique	21,13 (ou prix contrat *)
Orge de mouture	16
Orge brassicole de printemps	18
Orge brassicole d'hiver	16,2
Avoine noire	16,8
Seigle	
Triticale	14,8
Triticale biologique	18,5 (ou prix contrat *)
Sarrasin	25
Sarrasin biologique	31,3 (ou prix contrat *)
Colza	43,8
Pois	24,3
Pois biologique	30,38

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/2

Féveroles	22,5
Paille	3,75
Mélange de céréales	14,8
Mélange de céréales biologique	18,5
Moutarde	Prix contrat *
Luzerne porte-graine	Prix contrat *
Épeautre	22,5 (ou prix contrat *)
Épeautre biologique	28,13 (ou prix contrat *)
Méteil (mélange céréales et protéagineux)	19,55
Méteil biologique	24,44 (ou prix contrat *)
Soja	44,5

*** Fixation du prix contrat :**

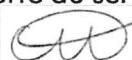
- lorsqu'un prix figure dans le contrat, le prix retenu pour l'indemnisation des dégâts est ce prix auquel on déduit 1 €/q pour les transports et taxes.
- lorsque le prix contrat n'est pas fixe mais se calcule à l'aide d'une formule type « prix de base + x€/t », le prix de base retenu sera le prix fixé pour la denrée en question dans le barème 2025. Dans ce cas, on ne retire pas 1 €/q, car le prix de base retenu a déjà été minoré pour prendre en compte l'absence de transports et taxes.

BARÈME 2025 – AUTRES DENRÉES

Nature denrée	Prix fixé
Pommes biologiques	1,5 €/kg

Mâcon, le 05 novembre 2025

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental,
pour le directeur départemental et par délégation,
la cheffe du service environnement,



Clémence Meyruey